

Casquettes de Mayo – nouvelles couleurs

Nous avons des casquettes (noir, gris ou kaki) avec le logo de la municipalité. Elles sont vendues au prix coûtant soit \$18 chacune. Si vous désirez vous en procurer, veuillez passer au bureau municipal entre 8h et 12h. Les casquettes doivent être payées comptant.

Mayo Caps - new colors

We have caps (black, gray or khaki) with the municipality's logo. They are \$ 18 each. If you wish to buy one, please stop by the municipal office between 8 a.m. and 12 p.m. Caps must be paid for in cash.



Le saviez-vous?

Abat-poussière – pourquoi si tard au printemps ?

Les municipalités du Québec utilisent du chlorure de calcium comme abat-poussière sur les routes de gravier. On doit attendre que le dégel soit terminé et que le nivelage des routes soit fait avant d'appliquer l'abat-poussière. Les conditions météorologiques sont aussi à considérer. Il est impossible de prévoir précisément la date idéale pour l'épandage de chlorure de calcium, et lorsqu'il y a du temps particulièrement chaud et sec en avril (ce qui n'est pas toujours le cas), les routes deviennent très poussiéreuses. Malheureusement les municipalités ne peuvent devancer les dates prévues d'épandage puisque le chlorure de calcium est commandé et l'horaire d'épandage dressé des semaines à l'avance.

Dans l'Outaouais, la majorité des municipalités commencent l'épandage de l'abat-poussière dans les deux dernières semaines de mai. Dans la municipalité de Mayo, l'application de l'abat-poussière sur toutes les routes de gravier sera fait au cours des 2 dernières semaines de mai (selon la température). Nous espérons que d'ici là, il y aura des pluies périodiques afin de réduire les problèmes de poussière.

Did you know?

Dust suppressant – why so late in the spring?

Municipalities in Quebec use calcium chloride as a dust suppressant on gravel roads. They must wait until the thaw is complete and the roads are graded before applying the dust suppressant. The weather conditions are also taken into consideration. It is impossible to accurately predict the ideal date for the application of sodium chloride, and when there is particularly hot and dry weather in April (which is not always the case), the roads become very dusty. Unfortunately, it is impossible for municipalities to move forward the scheduled spreading dates because the calcium chloride is ordered, and the spreading schedule is determined, weeks in advance.

In the Outaouais, most municipalities begin spreading dust suppressant in the last two weeks of May. In Mayo, the application of dust suppressant to all gravel roads will be done during the last 2 weeks of May (according to weather). We hope that before then there will be periodic rains to reduce the dust on our roads.

Le Mayolois

BULLETTIN MUNICIPAL • MUNICIPAL BULLETIN



Printemps 2022
Spring 2022



Photo: Jim McEachern www.hawklakestudio.com

Table des matières

Nouvelles du Conseil	2
Prochaines séances du conseil municipal	2
Vacances	2
Internet haute-vitesse	4
Sécurité publique	4
Permis pour travaux et rénovations	5
Taxes municipales	6
Pique-nique 2022	6
Fosses septiques	6
Ordures ménagères	7
Défi Pissenlits	8
Abris d'auto temporaires	9
Limites de vitesse	9
Chats errants - RAPPEL	10
Forêt-la-Blanche	11
Casquettes de Mayo	12
Le saviez-vous?	12

Table of Contents

Council News	3
Next Council Meetings	3
Holidays	3
High-Speed Internet	4
Public Safety	4
Construction and Renovation Permits	5
Municipal Taxes	6
2022 Picnic	6
Septic Tanks	6
Household Garbage	7
Dandelion Challenge	8
Temporary Car Shelters	9
Speed Limits	9
Stray Cats - REMINDER	10
Forêt-la-Blanche	11
Mayo Caps	12
Did you know?	12

Nouvelles du Conseil

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé à l'élaboration du nouveau site web de la municipalité – <https://mayo.ca>. Vous y trouverez une foule d'informations utiles (actualités, calendrier municipal, règlements municipaux, formulaires de demande de permis, etc.). Nous vous invitons à consulter régulièrement la section Actualités pour les toutes dernières nouvelles.

Maintenant que le beau temps est revenu et qu'il est enfin possible de recommencer à faire des activités après une longue et difficile période de confinement, nous vous invitons à respecter le règlement concernant les nuisances (<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2021/08/nuisances-SQ06-003.pdf>), particulièrement en ce qui concerne le bruit afin d'assurer la paix et le bien-être du voisinage.

Au cours des prochains mois, la municipalité prévoit faire d'importants travaux sur certains chemins de la municipalité. Nous sommes dans l'attente des plans et devis pour refaire la partie du chemin Burke qui s'est effondré lors des inondations de 2017, ainsi que pour le chemin Rivière-Blanche qui a été très affecté par les inondations de 2019. Ces travaux devaient être financés par le Ministère de la Sûreté publique. Depuis les inondations de 2017 et 2019, le Ministère a demandé à la municipalité de lui fournir de nombreuses études pour la réhabilitation des deux chemins, ce qui a été fait. Malheureusement, malgré les efforts de la municipalité, le Ministère refuse finalement de financer ces travaux. La municipalité utilisera donc la subvention de la TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du

Québec) pour faire aboutir ces travaux. En ce qui concerne le chemin de la Rivière-Blanche, la municipalité doit prioriser à cause des coûts : les travaux seront donc fait cette année dans les secteurs les plus urgents. L'entretien de tous les chemins municipaux est prévu comme suit :

- Le grattage (surfaçage) a commencé le 11 avril et il est prévu aux 2 semaines selon la température (remis s'il pleut)
- L'épandage de calcium se fera au cours des 2 dernières semaines de mai (selon la température)
- Le balayage des rues a déjà été fait dans tous les tronçons pavés de la municipalité

Robert Bertrand
Maire

Prochaines séances du conseil municipal

6 juin, 4 juillet et 1^{er} août à 19h30

Vacances

Le bureau municipal sera fermé du 15 juillet au 5 août afin de permettre au personnel municipal de prendre leurs vacances annuelles.



Message des Amis de la Forêt-la-Blanche

L'Assemblée générale annuelle des Amis de la Forêt-la-Blanche aura lieu le 8 juin à 19h au Pavillon d'interprétation (2^{ème} étage) afin de vous mettre à jour sur les activités des Amis de la Forêt La Blanche et d'élire un nouveau conseil d'administration. Nous présenterons le Rapport annuel de l'organisme ainsi que le Rapport financier pour l'année avril 2021 - mars 2022. Nous profiterons de l'occasion pour adopter de nouveaux statuts et règlements et pour voter sur une hausse des tarifs quotidiens et de laissez-passer annuels, hausse qui entrerait en vigueur compter du 1^{er} avril 2023.

Nous vous invitons aussi à **poser votre candidature comme membre du conseil d'administration**. Nous aimerions entre autres attirer des personnes qui ont des connaissances en marketing et techniques de réseaux sociaux, en comptabilité ou encore des personnes qui sont familières avec le monde de l'éducation environnementale. Évidemment, toutes les candidatures sont les bienvenues; la diversité des points de vue est essentielle dans un conseil d'administration. Pour votre information, le conseil d'administration se réunit 5 fois par année, soit en présentiel ou virtuellement.

Si vous êtes intéressés à poser votre candidature pour vous joindre au conseil d'administration, vous pouvez laisser un message à l'attention de Marie Tobin au 819-281-6700 ou par courriel à info@foretblanche.org.

Si vous planifiez participer à l'Assemblée générale annuelle le 8 juin, s'il vous plaît laissez-le nous savoir et nous vous ferons parvenir les documents pour la rencontre (aussi disponibles sur place). Si vous voulez vous joindre à nous via Zoom, contactez-nous à info@foretblanche.org afin qu'on vous envoie un lien pour la rencontre.

Nous espérons vous voir le 8 juin à 19h !

www.mayo.ca

Message from the Friends of the Forêt-la-Blanche

The Annual General Meeting of the Friends of La Forêt-la-Blanche will take place on June 8 at 7 p.m. at the Interpretation Pavilion (2nd floor) in order to update you on the activities of the Friends of La Forêt La Blanche and to elect a new board of directors. We will present the organization's Annual Report as well as the Financial Report for the year April 2021 - March 2022. We will take the opportunity to adopt new statutes and regulations and to vote on an increase in daily rates and passes, and annual passes. The increase would come into effect April 1, 2023.

We also invite you to **apply as a member of the Board of Directors**. Among other things, we would like to attract people who have knowledge or expertise in marketing and social media techniques, accounting or familiarity with the world of environmental education. Obviously, all applications are welcome; diversity of viewpoints is essential in a board of directors. For your information, the Board of Directors meets 5 times a year, either face-to-face or virtually.

If you are interested in applying to join the Board of Directors, you can leave a message for the attention of Marie Tobin at 819-281-6700 or by email at info@foretblanche.org.

If you plan to attend the Annual General Meeting on June 8, please let us know and we will send you the documents for the meeting (also available on site). If you want to join us via Zoom, contact us at info@foretblanche.org so that we can send you a link for the meeting.

We hope to see you on June 8 at 7 p.m.!



Chats errants - RAPPEL

Stray Cats - REMINDER

Chats errants - RAPPEL

Nous aimerions vous rappeler que nourrir ces chats doit être évité à tout moment. C'est le moyen numéro un pour éviter une surpopulation de chats errants. Voici ce qui peut être fait sur votre propriété s'il y a des problèmes ou simplement à des fins de prévention:

- Bouchez les trous dans les clôtures autour de votre propriété et plantez des arbustes aux branches épineuses (ex. rosiers, framboisiers).
- Si vous avez un bac à sable, équipez-le d'un couvercle pour empêcher les chats de l'utiliser comme bac à litière.
- Au jardin, privilégiez les plantes dissuasives pour les chats comme la rue commune (Ruta graveolens), l'ail d'ornement, le géranium odorant... et, bien sûr, ne plantez pas d'herbe à chat (Nepeta Cataria L.), qu'ils adorent!
- Dans les parterres de fleurs et sous les porches et les terrasses, couvrez le sol de pierres, de poils de chien (également efficaces partout ailleurs où les chats sont susceptibles d'aller) ou d'écorce et de pommes de pin, qui ne sont pas attrayantes pour les chats.

Stray Cats - REMINDER

As a reminder, feeding stray cats should be avoided at all times. It is the number one way to avoid an overpopulation. Here are some things citizens can do on their property if any issues exist or simply for prevention:

- Block any holes in fences around your property and plant shrubs with thorny branches (e.g., rose bushes, raspberry).
- If you have a sandbox, equip it with a cover to keep cats from using it as a litterbox.
- In the garden, choose plants that deter cats, like common rue (Ruta graveolens), ornamental garlic, and scented geranium... and, obviously, don't plant catnip (Nepeta Cataria L.), which they love!
- In flowerbeds and under porches and decks, cover the ground with stones, dog hair (also effective anywhere else cats are likely to go), or pine bark and cones, which are uninviting to cats.

Council News

Over the past few months, we have been working on the development of the municipality's new website - <https://mayo.ca>. You will find a wealth of useful information there (news, municipal calendar, municipal by-laws, permit application forms, etc.). We invite you to regularly consult the News section for the latest news.

Now that the good weather has returned and it is finally possible to start doing activities again after a long and difficult period of confinement, we invite you to respect the by-law concerning nuisances (<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2021/08/nuisances-SQ06-003.pdf>) particularly with regard to noise in order to ensure the peace and well-being of the neighborhood.

Over the next few months, the municipality plans to carry out major work on some municipal roads. We are awaiting plans and specifications to redo the section of Burke Road which collapsed during the 2017 floods, as well as for Rivière-Blanche Road, which was badly affected by the 2019 floods. This work was to be financed by the Ministry of Public Security. Since the 2017 and 2019 floods, the Ministry has required the municipality to provide several different studies, all of which were provided. Unfortunately, despite the municipality's efforts, the Ministry is ultimately refusing to finance the work. The municipality will therefore use the TECQ subsidy (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) to complete this work. Work on the Rivière-Blanche Road must be prioritized due to cost considerations: the work will therefore be done this year beginning in the most urgent sectors. The maintenance of all

municipal roads is planned as follows:

- Grading (surfacing) began on April 11 and is scheduled every 2 weeks depending on the weather (postponed if it rains)
- Application of dust suppressant will be done in the last two weeks of May (depending on weather)
- Street sweeping has already been completed on all municipal paved roads

Robert Bertrand
Mayor

Next council meetings

June 6, July 4 and August 1st at 7:30 p.m.

Holidays

The municipal office will be closed from July 15 to August 5 to allow municipal staff to take their annual vacation.



Internet haute-vitesse

Le gouvernement du Québec a dévoilé le 9 mai 2022 l'état d'avancement de l'Opération haute vitesse ainsi qu'une carte interactive permettant d'en visualiser le déploiement. De plus, l'adjoint parlementaire du premier ministre, volet Internet haute vitesse, M. Gilles Bélanger, annonce une entente qui permettra d'atteindre, comme prévu, l'objectif d'offrir à 250 000 foyers québécois une desserte à Internet haut débit d'ici le 30 septembre 2022.

Vous pouvez consulter la carte interactive créée par le gouvernement du Québec afin de vous informer sur l'état de situation de l'accès à l'Internet haute vitesse à votre adresse:

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politique-es-orientations/internet-haute-vitesse-etat-situation?type=adresse&value=&code=>

Sécurité publique

Au cours des prochaines semaines, nous vous invitons à consulter le site de la SOPFEU pour savoir s'il est possible de faire des feux (<https://sopfeu.qc.ca>). Nous vous rappelons que les feux à ciel ouvert sont fortement déconseillés. À chaque printemps et début d'été nos pompiers sont appelés à aller éteindre des feux à ciel ouvert dont on a perdu le contrôle.

N'oubliez pas de changer les piles de vos détecteurs de fumée si ce n'est pas déjà fait!

High-Speed Internet

On May 9, 2022, the Government of Quebec unveiled the progress of Operation High Speed as well as an interactive map showing its deployment. In addition, the Parliamentary Assistant to the Premier, High Speed Internet, Mr. Gilles Bélanger, announces an agreement that will make it possible to achieve, as planned, the objective of providing 250,000 Quebec households with high-speed Internet service by September 30, 2022.

You can consult the interactive map created by the Government of Quebec to verify the status of the high-speed Internet at your address on the following site:

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politique-es-orientations/internet-haute-vitesse-etat-situation?type=adresse&value=&code=>

Public Safety

Over the next few weeks, we invite you to consult the SOPFEU website to find out if it is possible to make fires (<https://sopfeu.qc.ca>). We remind you that open fires are strongly discouraged. Every spring and early summer our firefighters are called upon to extinguish out-of-control open fires.

Do not forget to change the batteries of your smoke detectors if you have not already done so!

Abris d'auto temporaires

Temporary Car Shelters

Abris d'auto temporaires

Un rappel que les abris d'auto temporaires doivent être démontés au plus tard le 15 mai de chaque année, et ce en lien avec le règlement municipal # 2 0 1 1 - 0 3 (<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2022/03/2011-03-concernant-les-abris-dauto-temporaire.pdf>). À défaut de respecter le règlement, vous pourriez recevoir une infraction. Du 16 mai au 31 octobre, un (1) abri d'auto temporaire peut être maintenu à la condition d'être installé complètement dans la cour latérale ou arrière de la propriété. Un (1) seul abri par propriété est accepté pour la période d'été.

Limites de vitesse

Avec le beau temps qui revient, les véhicules, vélos et piétons doivent maintenant se partager nos routes. Nous vous rappelons que les limites de vitesse ont été établies pour la sécurité de tous. Nous vous invitons à les respecter!

Temporary Car Shelters

This is a reminder that, in accordance with Municipal By-law No. 2011-03 (<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2022/03/2011-03-concernant-les-abris-dauto-temporaire.pdf>), temporary car shelters must be taken down by May 15th of every year. Failure to comply with the by-law may result in a fine. One (1) temporary car shelter may remain up between May 16th and October 31st, as long as it is located entirely within the side or back yard of the property. Only one shelter per property is permitted during the summer period.

Speed Limits

With the good weather returning, vehicles, bicycles and pedestrians now have to share our roads. We remind you that the speed limits have been established to ensure everyone's safety. We ask you to respect them!



Défi Pissenlits

Dandelion Challenge

Défi Pissenlits – Aidons les insectes pollinisateurs en oubliant de tondre le gazon d'ici la fin mai

Il y a un déclin généralisé des pollinisateurs un peu partout dans le monde, et en début de saison, on retrouve peu de sources de nourriture pour ces insectes. Le pissenlit représente une source intéressante de nourriture pour eux et c'est aussi une façon de contribuer au maintien de la biodiversité et au bon fonctionnement des écosystèmes. Nous vous invitons donc à relever le Défi Pissenlits en oubliant de tondre votre pelouse d'ici la fin mai!

Dandelion Challenge – Help pollinating insects by forgetting to mow your lawn until the end of May

There is a general decline in pollinators all over the world, and at the start of the season, there are few food sources for these insects. The dandelion represents an interesting source of food for them and it is also a way of contributing to the maintenance of biodiversity and the proper functioning of ecosystems. We therefore invite you to take up the Dandelion Challenge by forgetting to mow your lawn until the end of May!



Permis pour travaux et rénovations

Vous prévoyez effectuer des travaux? Nous vous rappelons que vous devez, au préalable, vous procurer un permis. En conformité avec le règlement sur les permis et les certificats, 2016-02-19, article 4.2, toute personne qui désire construire et/ou rénover, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir, etc. doit se procurer un permis auprès de l'inspecteur de la municipalité en fournissant tous les documents nécessaires à l'émission dudit permis. Délai d'émission d'un permis : au plus tard 30 jours à partir du moment où la demande est complète incluant les plans, documents nécessaires et autorisation pour tous les autres règlements ou lois applicables.

Vous devez obtenir un permis d'abattage d'arbres (gratuit) auprès de l'inspecteur afin de respecter les règlements en vigueur

(<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2022/04/CA-04-CERTIFICAT-DAUTORISATION-Abattage-darbres-.pdf>).

Prix des différents permis

Rendez-vous sur le site web pour consulter la résolution établissant le prix des différents permis:
<https://mayo.ca/data/documents/2020-06-Tarifcation-des-permis-et-certificats.pdf>

NOUVEAUTÉ : Tous les formulaires de demande de permis ont été placés sur le site web. Rendez-vous à <https://mayo.ca/services-aux-citoyens/urbanisme-et-developpement/> pour télécharger le formulaire dont vous avez besoin.

Construction and Renovation Permits

Are you planning on doing construction work this spring? We remind you that you must first obtain a permit. In conformity with article 4.2 of Bylaw 2016-02-19 on permits and certificates, anyone who wishes to build on, modify and / or renovate their property, must obtain a permit from the municipal inspector by submitting all required documents for the issuance of this permit. The issuance of a permit will be provided by the municipality no later than 30 days following the reception of a complete application.

As a friendly reminder, to cut down trees on your property you must obtain a permit (free of charge) from the municipal inspector

(<https://mayo.ca/wp-content/uploads/2022/04/CA-04-CERTIFICATE-OF-AUTHORIZATION-Tree-Cutting.pdf>).

Permit Prices

Please visit the website to consult the resolution establishing permit prices:
<https://mayo.ca/data/documents/2020-06-Tarifcation-des-permis-et-certificats.pdf>

NEW: All permit application forms have been placed on the website. Go to <https://mayo.ca/services-aux-citoyens/urbanisme-et-developpement/> to download the form you need.

Taxes municipales

Le deuxième versement de taxes est dû le 20 mai.

Vous pouvez payer en ligne avec la plupart des institutions financières avec le numéro SIPC de 18 chiffres sur vos coupons de facture de taxe.

Pique-nique 2022

Cette année encore, et pour une dernière année on l'espère, le pique-nique annuel est malheureusement annulé car les règles sanitaires ont été changées trop tard pour qu'on puisse mettre en place toute la logistique de cet événement. C'est un rendez-vous pour 2023 !

Fosses septiques

Épursol procédera aux vidanges des fosses septiques du 1er au 22 août. Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%2022>) du gouvernement du Québec, les fosses des résidences permanentes doivent être vidangées aux 2 ans et les résidences secondaires aux 4 ans. Si c'est votre tour cette année, vous allez recevoir une lettre d'Épursol par la poste vous annonçant durant quelle semaine, la vidange de la fosse septique de votre résidence.

Ceux qui refusent de faire vidanger leur fosse pourraient avoir à prouver la conformité de leur fosse, et ce, à leurs frais.

Municipal Taxes

The second municipal tax installment is due on May 20.

You can pay your tax bill online with most financial institutions with the 18-number SIPC that appears on the tax bill's coupons.

2022 Picnic

Unfortunately, once again this year and hopefully for the last time, we must cancel the annual picnic. This is due to the health rules being changed too late in the season for us to organize the logistics for this event. Let's hope for 2023!

Septic Tanks

Épursol will be draining septic tanks from August 1 to 22. According to the Regulation on the disposal and treatment of sewage for isolated dwellings (Q-2, r.22 : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/q-2,%20r.%2022>) of the Government of Quebec, the septic tanks of permanent residences must be emptied every 2 years and those of cottages every 4 years. If it's your turn this year, you will receive a letter in the mail announcing the week that Épursol will empty your residence's septic tank.

Those who refuse to have their septic tank emptied may have to prove the conformity of their septic tank, at their own expense.

Ordures ménagères et cueillette spéciale d'encombrants

La cueillette des ordures se fait maintenant à tous les lundis et ce du 2 mai au 7 novembre inclusivement. Les matières recyclables continuent à être ramassées aux deux semaines, le mercredi (consultez les calendrier corrigé pour les dates : <https://mayo.ca/vie-municipale/calendrier/>).

Les résidents qui n'ont pas de bacs à déchets règlementaires devront s'en procurer un qui est compatible avec le système de levage des camions à ordures. Vous pouvez procurer un bac auprès de la municipalité au coût de \$70, taxes et livraison incluses.

Nous vous rappelons que le service de collecte de déchets ne ramassent pas les gros encombrants (fauteuils, frigos, etc.). Nous vous demandons donc de ne pas les laisser au bord du chemin car ils ne seront pas ramassés lors des cueillettes régulières. Vous pouvez apporter vos gros encombrants à l'Écocentre (259 Montée du Gore à Lochaber) les vendredis de 13h à 16h et les samedis de 9h à 12h30. Vous trouverez de l'information sur l'Écocentre et la gestion des matières résiduelles à l'hyperlien suivant:

<https://mayo.ca/data/documents/Depliant-ecocentre-et-recyclage.pdf> et au centre municipal. **Gardons notre municipalité propre !**

Household Garbage and special collection of bulky items

Garbage pick-ups are now done every Monday from May 2 to November 7 inclusive. Recyclable materials continue to be picked up every two weeks on Wednesdays (please see the revised calendar for exact dates: <https://mayo.ca/en/municipal-life/calendar/>).

Residents who do not have regulatory waste bins will need to purchase one that is compatible with the garbage truck lifting system. You can purchase a bin from the municipality for \$70, taxes and delivery included.

Please note that the regular waste collection service does not pick up large bulky items (armchairs, fridges, etc.). As such, please do not leave such items by the side of the road - they will not be picked up. You can bring your large bulky items to the Ecocentre (259 Montée du Gore in Lochaber) on Fridays from 1 p.m. to 4 p.m. and Saturdays from 9 a.m. to 12:30 p.m. Information on the Ecocentre and waste management can be found at the following webpage:

<http://english.mayo.ca/data/documents/Household-Garbage-ecocentre-traduction-depliant.pdf> and by visiting the Municipal office. **Let's keep our municipality clean!**